



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2016



### Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Rivière-Rouge tenue le lundi 7 novembre 2016 immédiatement après la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge, soit à 19 h 50, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, à laquelle sont présents, Mme la conseillère, Diane Gargantini et MM. les conseillers, Denis Charette, Denis Lacasse, Yves Sigouin et André Tremblay.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de la mairesse, Mme Déborah Bélanger.

Est absent au cours de la présente séance, M. le conseiller, Daniel Forget.

Le directeur général, M. Hervé Rivet, et la greffière adjointe, Mme Lise Cadieux, sont aussi présents.

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme Déborah Bélanger, mairesse, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance ordinaire. Il est 19 h 50.

Mme la mairesse profite de l'occasion pour remercier :

- M. Jean-Paul Le Bourhis et Mme Justine Lacoste pour leur don à la Ville du tableau « L'Arbre de la paix », exécuté par M. Le Bourhis, et exposé à la bibliothèque municipale L'Annonciation/Marchand;
- les organisateurs, bénévoles et participants de la 5<sup>e</sup> édition du Marathon Desjardins de la Vallée de la Rouge du dimanche 9 octobre dernier;
- les bénévoles et participants au déjeuner de la mairesse tenu le dimanche 16 octobre 2016 qui a permis de récolter un montant de 2 983 \$ destiné à l'organisme « L'Action Bénévole de la Rouge ».

445/07-11-16

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil désirent apporter les modifications suivantes à l'ordre du jour :

- Report des items suivants à l'ajournement du 22 novembre 2016 à 16 h 30, à savoir :
  - B.2 Exécution de travaux de remise en état d'un cours d'eau et de revégétalisation d'une rive pour la propriété identifiée par le matricule numéro 9840-28-2550 – Mandat professionnel à une firme de consultants en environnement
  - B.7 Dérogation mineure numéro 2016-40022 (626, rue L'Annonciation Sud)

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin  
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que modifié, à savoir :

#### **A OUVERTURE**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2016
3. Adoption du procès-verbal de la séance d'ajournement du 11 octobre 2016



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

### SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2016

4. Rapport de la mairesse sur la situation financière
5. Date d'adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2017 et du programme triennal d'immobilisations pour les années 2017, 2018 et 2019

#### Période de questions du public

#### **B URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

1. PIIA 2016-40020 – PIIA-01 s'appliquant au secteur du centre-ville et du noyau villageois (741, rue L'Annonciation Sud)
2. Exécution de travaux de remise en état d'un cours d'eau et de revégétalisation d'une rive pour la propriété identifiée par le matricule numéro 9840-28-2550 – Mandat professionnel à une firme de consultants en environnement – **reporté**
3. Exécution de travaux de revégétalisation d'une rive pour la propriété identifiée par le matricule numéro 1465-23-6683 – Mandat professionnel à un paysagiste
4. Demande d'exemption d'une case de stationnement – Modification du stationnement pour la propriété identifiée par le matricule numéro 9940-91-2811
5. Offre de services juridiques – Soutien à l'urbanisme en 2017
6. Fixation de dates pour les ventes-débarras en 2017
7. Dérogation mineure numéro 2016-40022 (626, rue L'Annonciation Sud) – **reporté**

#### **C AVIS DE MOTION**

#### **D ADOPTION DES RÈGLEMENTS**

#### **E CONTRATS ET APPELS D'OFFRES**

1. Appel d'offres pour la disposition d'un bien immobilier excédentaire de la Ville – Vente du bien immobilier

#### **F GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE**

1. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires de certains membres du conseil
2. Dates des séances ordinaires du conseil pour l'année 2017
3. Dépôt des états comparatifs de revenus et dépenses au 30 septembre 2016
4. Adoption des comptes payés et à payer pour le mois d'octobre 2016
5. Travaux de construction de trottoirs sur une partie de la rue L'Annonciation Nord et Sud – Approbation des comptes soumis sur le règlement d'emprunt numéro 257
6. Remplacement de la conduite d'aqueduc de la rue Landry dans le secteur L'Annonciation – Approbation des comptes soumis
7. Prolongement du réseau d'aqueduc sur une partie de la rue Giroux dans le secteur L'Annonciation – Approbation des comptes soumis et appropriation du surplus affecté de la Ville pour des infrastructures
8. Fermeture des bureaux municipaux, des bibliothèques et du centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR) durant la période des Fêtes
9. Nomination d'un maire suppléant
10. Autorisation de participation aux assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) du 3 au 5 mai 2017 à Montréal
11. Reconnaissance d'un organisme aux fins du programme d'assurance de dommages offert par l'intermédiaire de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) – Comité des Citoyens de Rivière-Rouge
12. Reconnaissance d'un organisme aux fins du programme d'assurance de dommages offert par l'intermédiaire de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) – Association des sports mineurs de la Rouge
13. Renouvellement du bail de location du local 202 de l'Édifce Félix-Gabriel-Marchand pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2019 avec l'Assemblée Nationale et le député du comté de Labelle
14. Réaffectation de personnel
15. Reconduction de la lettre d'entente numéro 2012-2016 / 13 portant le numéro 2012-2016 / 30 avec le Syndicat

#### **G SÉCURITÉ PUBLIQUE**

1. Schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé de la MRC d'Antoine-Labelle – Adoption du plan de mise en œuvre local

#### **H TRAVAUX PUBLICS**

1. Demande de la Commission scolaire Pierre-Neveu pour la collecte des ordures à l'école du Méandre
2. Demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDÉT) – Aménagement sur la route 117 pour sécuriser l'intersection du chemin du 5<sup>e</sup>-Rang Nord et du chemin du 5<sup>e</sup>-Rang Sud
3. Location d'un conteneur à déchets au Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) des Laurentides, centre de services de Rivière-Rouge pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2019
4. Entretien des chemins d'hiver pour la saison 2016-2017



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2016

### I LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

1. Félicitations à l'organisme « Plein Air Haute-Rouge » pour l'organisation du Marathon Desjardins de la Vallée de la Rouge du 9 octobre 2016
2. Appui au « Regroupement pour un Québec en santé (RQS) » dans leur demande au gouvernement du Québec
3. Appropriation du surplus accumulé de la Ville – Achat de matériel pour la relocalisation de l'aire de jeux au Camping Sainte-Véronique
4. Consentement de la Ville pour la tenue de la parade de Noël sur la rue L'Annonciation Nord et Sud le 10 décembre 2016

### J DIVERS

1. Appui à la Municipalité de Mont-Saint-Michel – Demande d'inclusion de la MRC d'Antoine-Labelle au « Programme de soutien au drainage et au chaulage des terres »
2. Adhésion à la Corporation de développement communautaire des Hautes-Laurentides (CDCHL)

Période de questions du public

### K LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil présents tout au long de la séance.

### ADOPTÉE

446/07-11-16

### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 OCTOBRE 2016

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2016 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse  
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2016 soit adopté tel que préparé par Mme Lise Cadieux, greffière adjointe.

### ADOPTÉE

447/07-11-16

### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 11 OCTOBRE 2016

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance d'ajournement du 11 octobre 2016 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin  
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance d'ajournement du 11 octobre 2016 soit adopté tel que préparé par Mme Lise Cadieux, greffière adjointe.

### ADOPTÉE

448/07-11-16

### RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

Chères Riverougeoises et chers Riverougeois,

En conformité avec l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes*, à titre de mairesse de la Ville de Rivière-Rouge, il me fait plaisir de vous présenter le rapport sur la situation financière de la Ville et de l'Agglomération de Rivière-Rouge.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2016

### Derniers états financiers au 31 décembre 2015

Les états financiers 2015 ont fait l'objet d'une vérification par M. Daniel Tétreault, comptable professionnel agréé. Les auditeurs n'ont émis aucune restriction et indiquent que les états financiers produits présentent fidèlement la situation financière au 31 décembre 2015, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

### Derniers programmes triennaux d'immobilisations et autres réalisations

De façon non exhaustive, voici les acquisitions et les projets qui ont été réalisés ou sont en cours de réalisation :

#### Pour l'Agglomération de Rivière-Rouge :

- Achat d'un véhicule « unité d'urgence »

#### Pour la Ville de Rivière-Rouge :

- Poursuite de la planification stratégique
- Finalisation de la construction de trottoirs au nord de la rue L'Annonciation jusqu'à l'hôpital, au sud jusqu'au « IGA Marché Raymond » et vers le centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR) ainsi que sur la montée Charles
- Prolongement du réseau d'aqueduc sur une partie des rues Perrier et Giroux
- Remplacement de la conduite d'aqueduc sur une partie de la rue Landry
- Pavage ou réparation de pavage sur plusieurs parties de chemins
- Réfection des terrains de tennis dans le secteur Sainte-Véronique
- Travaux d'aménagement paysager sur les sites des nouvelles enseignes

### Indications préliminaires pour l'exercice 2016

Sous toutes réserves, nous pouvons anticiper de terminer l'exercice financier 2016 de la Ville et de l'Agglomération avec un léger surplus.

### Rémunération et allocations de dépenses

En vertu de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, le maire doit inclure dans son rapport annuel une mention des rémunérations et des allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit. Pour 2016, la rémunération des membres du conseil est établie de la façon suivante :

un conseiller reçoit mensuellement une rémunération de 1 108,42 \$ et une allocation de dépenses de 554,25 \$;

la mairesse, quant à elle, reçoit mensuellement une rémunération de 3 636,58 \$ et une allocation de dépenses de 1 351,33 \$;

le maire suppléant reçoit mensuellement une rémunération additionnelle de 369,50 \$ et une allocation de dépenses supplémentaires de 184,75 \$;

la mairesse reçoit de la MRC d'Antoine-Labelle une rémunération statutaire à titre de membre du conseil d'administration de 535,18 \$ mensuellement, ainsi que des jetons de présence de 156,42 \$ pour chaque séance de conseil d'administration (12 par année) et de 250,27 \$ par conseil des maires (10 par année).



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2016

### Liste des contrats

Tel que requis par la loi, je dépose au bureau de la greffière adjointe pour consultation, la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ que la Ville a conclus depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2015. Je dépose également la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus au cours de la même période avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

### Orientations générales des budgets 2017 et des prochains programmes triennaux d'immobilisations et autres réalisations

Un nouveau rôle triennal d'évaluation foncière de la Ville entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et s'appliquera aux exercices financiers 2017, 2018 et 2019. Plusieurs propriétés ayant une baisse importante d'évaluation, notre travail sera d'autant plus laborieux pour équilibrer le budget. Tout le personnel cadre de la Ville est mis à contribution pour y parvenir, et ce, en respectant la capacité de payer de nos contribuables. L'élaboration du budget 2017 sera une gymnastique complexe qui nécessitera des analyses afin de faire les choix les plus judicieux.

### Les projets suivants sont ou demeurent nos priorités :

- Participation et implication au sein du comité pour la construction de logements pour les aînés
- Mise en œuvre des actions découlant de la planification stratégique
- Aménagement du parc de la Gare
- Réfection de la façade du centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR)
- Réfection de la salle municipale du secteur Sainte-Véronique
- Maintien et amélioration de nos infrastructures routières et entretien des équipements, véhicules et bâtiments municipaux
- Poursuite de la démarche du projet d'école secondaire afin de conserver et d'attirer les familles dans la MRC d'Antoine-Labelle

### Conclusion

Le 19 décembre prochain, à compter de 19 h, le conseil municipal adoptera les prévisions budgétaires 2017 (Agglomération et Ville). Une fois de plus, le conseil municipal présentera un budget équilibré afin de maintenir des services de qualité à la population, tout en tenant compte du nouveau rôle d'évaluation déposé. Soyez nombreux à assister à cette importante rencontre publique pour connaître les orientations financières de votre conseil municipal pour l'année 2017.

En terminant, je suis fière d'affirmer, encore cette année, que la situation financière de la Ville est saine. Nous travaillons continuellement dans le but d'assumer nos obligations financières actuelles tout en respectant nos engagements futurs. Je profite de cette occasion pour remercier les membres de mon équipe tant pour leur soutien que leur grande disponibilité.

Merci également à la direction générale, au personnel cadre et à tout le personnel de la Ville pour leur travail constant et de qualité afin de mieux servir les citoyens de Rivière-Rouge, villégiateurs, visiteurs et touristes.

Toute ma gratitude aux bénévoles qui participent aux différents comités et activités. Vous êtes la pierre angulaire de ces succès!



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2016

Dans le seul et unique but de vous offrir des services de qualité, et ce, au meilleur coût possible, soyez assurés que votre conseil municipal continuera à travailler de façon la plus efficace qui soit à l'amélioration, au développement et à la planification de notre Ville.

**Déborah Bélanger**  
**Mairesse**

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse  
Et résolu à l'unanimité :

De publier le présent rapport dans l'édition locale du journal *L'Information du Nord Vallée de la Rouge*.

**ADOPTÉE**

449/07-11-16

**DATE D'ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2017 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNEÉS 2017, 2018 ET 2019**

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini  
Et résolu à l'unanimité :

De fixer la date d'adoption des prévisions budgétaires 2017 et du programme triennal d'immobilisations de la Ville de Rivière-Rouge pour les années 2017, 2018 et 2019 au 19 décembre 2016 à 19 h 30.

**ADOPTÉE**

**PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil et le personnel de direction présents répondent aux questions adressées par le public.

**URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

450/07-11-16

**PIIA 2016-40020 – PIIA-01 S'APPLIQUANT AU SECTEUR DU CENTRE-VILLE ET DU NOYAU VILLAGEOIS**

**CONSIDÉRANT** qu'une demande dans le cadre du PIIA-01 s'appliquant au secteur du centre-ville et du noyau villageois, a été présentée pour la propriété située au 741, rue L'Annonciation Sud, soit sur le lot 266 et sur une partie du lot 3 du cadastre officiel du Village de L'Annonciation, et qui est identifiée par le matricule numéro 9941-61-6211;

**CONSIDÉRANT** que la demande vise à permettre l'installation d'une nouvelle enseigne sur poteau en cour avant, afin d'identifier les commerces « Dollar plus de la Rouge » et « Liquidation 117 »;

**CONSIDÉRANT** que la structure de l'ancienne enseigne sur poteau sera retirée;

**CONSIDÉRANT** que la conception et le graphisme bien que simplistes sont de qualité et l'enseigne s'harmonise avec son environnement;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2016

**CONSIDÉRANT** que la superficie totale de l'enseigne sur poteau est de 2,25 mètres carrés alors que la superficie maximale admissible est de 2,65 mètres carrés;

**CONSIDÉRANT** que le bâtiment se localise dans la zone COM-13 qui est assujettie par le Règlement numéro 185 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

**CONSIDÉRANT** que les dispositions applicables pour les enseignes en zone COM-13 sont définies aux articles 8.16.2.3 et suivants du Règlement numéro 182 relatif au zonage;

**CONSIDÉRANT** que les membres du Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (CCUE) estiment que le projet respecte les objectifs et critères du PIIA-01 s'appliquant au secteur du centre-ville et du noyau villageois et améliore considérablement la qualité et l'image du bâtiment, soit :

- l'objectif 8 : intégrer l'affichage sur les différents bâtiments et/ou terrains afin de permettre de développer une image distinctive et particularisée aux portes d'entrées principales au centre-ville du secteur L'Annonciation et à la porte d'entrée du noyau villageois du secteur Sainte-Véronique, en fonction des différents critères édictés au règlement;

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro CCUE-51/16.10.05 du CCUE de la Ville, adoptée lors de la réunion dudit comité tenue le 5 octobre 2016, recommandant au conseil municipal, selon les esquisses fournies, d'accepter la présente demande;

### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin  
Et résolu à l'unanimité :

D'accepter, selon les esquisses fournies, la présente demande visant l'installation d'une nouvelle enseigne sur poteau en cour avant, afin d'identifier lesdits commerces, le tout conformément aux dispositions de la réglementation en vigueur.

### ADOPTÉE

451/07-11-16

### EXÉCUTION DE TRAVAUX DE REVÉGÉTALISATION D'UNE RIVE POUR LA PROPRIÉTÉ IDENTIFIÉE PAR LE MATRICULE NUMÉRO 1465-23-6683 – MANDAT PROFESSIONNEL À UN PAYSAGISTE

**CONSIDÉRANT** que le lot plus amplement connu et désigné comme étant une partie du lot 62B-1, rang 06 du cadastre officiel du Canton de Turgeon, circonscription foncière de Labelle, qui est identifiée par le matricule numéro 1465-23-6683 (ci-après appelé la Propriété) et qui est située sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge;

**CONSIDÉRANT** l'ordonnance rendue par l'honorable juge Dominique Goulet le 2 juillet 2014 dans le jugement numéro 560-17-001325-122;

**CONSIDÉRANT** le rejet de l'appel rendu par l'honorable juge Marie-France Bich le 16 janvier 2016;

**CONSIDÉRANT** que le défendeur devait procéder à la revégétalisation du littoral sur la Propriété avant le 15 août 2016;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2016

**CONSIDÉRANT** que la revégétalisation n'a pas été entièrement effectuée;

**CONSIDÉRANT** le plan de revégétalisation préparé par l'officier en environnement le 27 septembre 2016, lequel comprend la plantation de vingt-deux (22) arbres et dix-sept (17) arbustes;

**CONSIDÉRANT** que la Ville a reçu deux (2) offres de services pour réaliser la revégétalisation du littoral;

**CONSIDÉRANT** que l'inspection du 7 novembre 2016 en avant-midi révèle qu'il manque toujours sept (7) arbres et six (6) arbustes;

### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse  
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Qu'un mandat professionnel soit octroyé à la compagnie « Des-Bau Paysages enr. » pour la plantation de sept (7) arbres et de six (6) arbustes, tel que plus amplement décrite dans sa proposition datée du 23 octobre 2016, pour un montant total de 845 \$ plus les taxes applicables (montant de 971,54 \$ incluant les taxes).

Que la directrice du Service d'urbanisme et d'environnement, Mme Carine Lachapelle, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant à ce dossier et qu'elle soit mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

### **ADOPTÉE**

452/07-11-16

#### **DEMANDE D'EXEMPTION D'UNE CASE DE STATIONNEMENT – MODIFICATION DU STATIONNEMENT POUR LA PROPRIÉTÉ IDENTIFIÉE PAR LE MATRICULE NUMÉRO 9940-91-2811**

**CONSIDÉRANT** l'acceptation du projet d'aménagement lors de l'émission des permis de construction du commerce « Tim Hortons »;

**CONSIDÉRANT** que par mesure de sécurité des différents usagers, le propriétaire se doit d'apporter des corrections à l'aménagement des entrées, sorties et stationnement;

**CONSIDÉRANT** que par ces modifications, il manquera un espace de stationnement exigé en vertu de la réglementation applicable;

Il est proposé par le conseiller André Tremblay  
Et résolu à l'unanimité :

D'accepter la demande d'exemption d'une case de stationnement pour la propriété concernée à raison du paiement d'un montant de 200 \$ au fonds de stationnement de la Ville de Rivière-Rouge.

### **ADOPTÉE**

453/07-11-16

#### **OFFRE DE SERVICES JURIDIQUES – SOUTIEN À L'URBANISME EN 2017**

Il est proposé par le conseiller Denis Charette  
Et résolu à l'unanimité :





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2016

De retenir les services professionnels juridiques de la firme « Deveau Avocats », relativement à la fourniture de services pour le soutien juridique au Service d'urbanisme et d'environnement de la Ville pour l'année 2017, au coût de 5 400 \$ plus les déboursés et les taxes applicables, le tout conformément à l'offre présentée par M<sup>e</sup> Jean-Pierre St-Amour, avocat, en date du 27 octobre 2016.

### ADOPTÉE

454/07-11-16

#### FIXATION DE DATES POUR LES VENTES-DÉBARRAS EN 2017

**CONSIDÉRANT** que l'article 9.3 du Règlement numéro 182 relatif au zonage de la Ville précise que les ventes-débarras (ventes de garage) sont autorisées aux occasions déterminées par résolution du conseil municipal;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de fixer, pour l'année 2017, les dates autorisées pour les ventes-débarras (ventes de garage) sur le territoire de la Ville;

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini  
Et résolu à l'unanimité :

De fixer les ventes-débarras (ventes de garage) sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge aux dates suivantes :

- les 19, 20, 21 et 22 mai 2017,
- les 26, 27, 28, 29, 30 et 31 juillet 2017,
- les 1<sup>er</sup>, 2, 3 et 4 septembre 2017.

### ADOPTÉE

#### CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

455/07-11-16

#### APPEL D'OFFRES POUR LA DISPOSITION D'UN BIEN IMMOBILIER EXCÉDENTAIRE DE LA VILLE – VENTE DU BIEN IMMOBILIER

**CONSIDÉRANT** que pour faire suite à l'appel d'offres public pour la disposition d'un bien immobilier (immeuble) excédentaire de la Ville, publié au journal *L'Information du Nord Vallée de la Rouge* le 19 octobre 2016, le résultat de l'ouverture des soumissions du 3 novembre 2016 est le suivant :

Bien immobilier soumissionné	Soumissionnaire Date et heure de réception de la soumission	Montant de la soumission (plus les taxes applicables)
Immeuble désigné comme étant une partie du lot 38 du rang 03, du cadastre officiel du Canton de Marchand, contenant une superficie de 718,4 m <sup>2</sup> (localisation : chemin du Lac-Paquet Est, immeuble reconnu comme étant le parc du Ruisseau) (matricule : 9741-31-2845) (l'offre doit être d'un montant minimum de 2 220 \$ plus les taxes applicables)	Mme Julie Migneault le 27 octobre 2016 à 8 h 59	2 225 \$
	Mme Claudette Lavigne le 31 octobre 2016 à 10 h 04	2 221 \$

**CONSIDÉRANT** l'étude des deux (2) soumissions reçues effectuée par la greffière adjointe et par le directeur du Service des travaux publics ainsi que leurs recommandations quant à la disposition du bien immobilier énuméré précédemment;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2016

### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse  
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la vente du bien immobilier excédentaire suivant de la Ville :

- de l'immeuble désigné comme étant une partie du lot 38 du rang 03, du cadastre officiel du Canton de Marchand, contenant une superficie de 718,4 m<sup>2</sup> (localisation : chemin du Lac-Paquet Est, immeuble reconnu comme étant le parc du Ruisseau) (matricule : 9741-31-2845), à Mme Julie Migneault au montant de 2 225 \$ plus les taxes applicables (montant de 2 558,19 \$ incluant les taxes), conformément à sa soumission datée du 27 octobre 2016.

Que, dans les trente (30) jours de la présente résolution, le bénéficiaire du bien immobilier dépose la somme totale de son offre acceptée, incluant les taxes applicables, dans le compte en fidéicommissé du notaire de son choix. Que le bénéficiaire, dans ce même délai, fasse parvenir à la Ville une preuve de ce dépôt (exemple : reçu du notaire) ainsi que les coordonnées du notaire choisi.

Que le bénéficiaire prenne possession du bien immobilier soumissionné dans son état actuel et sans garantie et que la prise de possession se fasse lors de la signature de l'acte notarié devant avoir lieu dans les soixante (60) jours de l'approbation de la soumission par le conseil municipal.

Que la prise de possession du bien immobilier (de l'immeuble) soit effectuée conformément à la description de l'immeuble à disposer décrite au document de la Ville « offre et formule de soumission » et à l'appel d'offres public daté du 19 octobre 2016 de la Ville portant l'identification « Appel d'offres pour la disposition d'un bien immobilier excédentaire de la Ville » et conformément à la soumission retenue.

D'autoriser la mairesse, Mme Déborah Bélanger, et le directeur général, M. Hervé Rivet, à signer l'acte notarié devant intervenir entre les parties, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

### ADOPTÉE

#### GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

#### DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DE CERTAINS MEMBRES DU CONSEIL

Conformément aux articles 357 et 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, MM. les conseillers Denis Lacasse et André Tremblay ont déposé une déclaration de leurs intérêts pécuniaires.

#### DATES DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2017

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse  
Et résolu à l'unanimité :

De fixer, conformément aux dispositions de l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*, le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2017 mentionnant le jour et l'heure du début de chacune.

Qu'ainsi les séances ordinaires du conseil de la Ville de Rivière-Rouge auront lieu :

456/07-11-16



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2016

- le lundi 16 janvier 2017 à 19 h 30
- le lundi 6 février 2017 immédiatement après la fin de la séance ordinaire du conseil d'agglomération fixée à 19 h 30
- le lundi 6 mars 2017 à 19 h 30
- le lundi 3 avril 2017 à 19 h 30
- le lundi 1<sup>er</sup> mai 2017 immédiatement après la fin de la séance ordinaire du conseil d'agglomération fixée à 19 h 30
- le lundi 5 juin 2017 à 19 h 30
- le mardi 4 juillet 2017 à 19 h 30
- le lundi 7 août 2017 à 19 h 30
- le mardi 5 septembre 2017 à 19 h 30
- le lundi 2 octobre 2017 à 19 h 30
- le mercredi 15 novembre 2017 immédiatement après la fin de la séance ordinaire du conseil d'agglomération fixée à 19 h 30
- le lundi 4 décembre 2017 immédiatement après la fin de la séance ordinaire du conseil d'agglomération fixée à 19 h 30

à la salle du conseil située au 25, rue L'Annonciation Sud à Rivière-Rouge.

De décréter que lorsqu'il y aura une séance extraordinaire du conseil d'agglomération qui est fixée à 19 h 30 la même journée qu'une séance ordinaire du conseil de la Ville prévue à la présente résolution, la séance ordinaire du conseil de la Ville débutera immédiatement après la fin de cette séance extraordinaire du conseil d'agglomération.

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié dans l'édition locale du journal *L'Information du Nord Vallée de la Rouge*.

### ADOPTÉE

#### **DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS DE REVENUS ET DÉPENSES AU 30 SEPTEMBRE 2016**

Les états comparatifs de revenus et dépenses au 30 septembre 2016 de la Ville de Rivière-Rouge, tel que préparés par Mme Nicole Bouffard, trésorière, sont déposés conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*.

457/07-11-16

#### **ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2016**

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin  
Et résolu à l'unanimité :

Qu'après vérification des comptes par un membre du conseil, la liste officielle des comptes payés et à payer pour le mois d'octobre 2016 se détaille comme suit :

Salaires :	175 500,61 \$
Remises diverses (fédérales, provinciales et autres) :	91 192,03 \$
Comptes courants :	<u>1 673 369,60 \$</u>
<b>Total :</b>	<b>1 940 062,24 \$</b>

Que les comptes soient approuvés et payés, le tout conformément aux dispositions du règlement numéro 226.

Les dépenses autorisées par les différents fonctionnaires dans le cadre du règlement numéro 226 font partie de la présente liste de comptes. Le conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît recevoir le rapport découlant de l'article 10 du règlement numéro 226.

### ADOPTÉE



No de résolution  
ou annotation

458/07-11-16

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2016

### **TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE TROTTOIRS SUR UNE PARTIE DE LA RUE L'ANNONCIATION NORD ET SUD – APPROBATION DES COMPTES SOUMIS SUR LE RÉGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 257**

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini  
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement des factures relatives au règlement d'emprunt numéro 257 au montant total de 37 559,54 \$ incluant les taxes applicables, le tout conformément au rapport préparé par la trésorière, Mme Nicole Bouffard, en date du 4 novembre 2016.

**ADOPTÉE**

459/07-11-16

### **REPLACEMENT DE LA CONDUITE D'AQUEDUC DE LA RUE LANDRY DANS LE SECTEUR L'ANNONCIATION – APPROBATION DES COMPTES SOUMIS**

Il est proposé par le conseiller Denis Charette  
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement des factures relatives au remplacement de la conduite d'aqueduc de la rue Landry dans le secteur L'Annonciation, en suivi à l'appel d'offres numéro 2016-08 de la Ville, au montant total de 197 283,35 \$ incluant les taxes applicables, le tout conformément au rapport préparé par la trésorière, Mme Nicole Bouffard, en date du 4 novembre 2016.

Que le paiement desdites factures soit pris à même le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018.

**ADOPTÉE**

460/07-11-16

### **PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'AQUEDUC SUR UNE PARTIE DE LA RUE GIROUX DANS LE SECTEUR L'ANNONCIATION – APPROBATION DES COMPTES SOUMIS ET APPROPRIATION DU SURPLUS AFFECTÉ DE LA VILLE POUR DES INFRASTRUCTURES**

Il est proposé par le conseiller André Tremblay  
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement des factures relatives au prolongement du réseau d'aqueduc sur une partie de la rue Giroux dans le secteur L'Annonciation, en suivi à l'appel d'offres numéro 2016-10 sur invitation de la Ville, au montant total de 101 930,22 \$ incluant les taxes applicables, le tout conformément au rapport préparé par la trésorière, Mme Nicole Bouffard, en date du 3 novembre 2016.

Que le conseil autorise un excédent de coûts net à même le surplus affecté de la Ville pour des infrastructures au montant net de 19 783,27 \$, lequel montant est en suivi à la résolution numéro 398/19-09-16 adoptée à la séance d'ajournement du 19 septembre 2016.

**ADOPTÉE**



No de résolution  
ou annotation

461/07-11-16

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2016

### **FERMETURE DES BUREAUX MUNICIPAUX, DES BIBLIOTHÈQUES ET DU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DE LA VALLÉE DE LA ROUGE (CSCVR) DURANT LA PÉRIODE DES FÊTES**

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse  
Et résolu à l'unanimité :

Que les bureaux municipaux des secteurs L'Annonciation et Sainte-Véronique ainsi que le bureau du Service d'urbanisme et d'environnement soient fermés du 23 décembre 2016 au 3 janvier 2017 inclusivement.

Que la bibliothèque municipale L'Annonciation/Marchand et la bibliothèque municipale du secteur du Sainte-Véronique soient fermées les 23, 24, 25, 26, 27, 30 et 31 décembre 2016 et les 1<sup>er</sup>, 2 et 3 janvier 2017.

Que la bibliothèque municipale L'Annonciation/Marchand soit ouverte durant la période des Fêtes selon l'horaire suivant :

- les mercredi 28 et jeudi 29 décembre 2016, de 13 h à 17 h.

Que la bibliothèque municipale du secteur Sainte-Véronique soit ouverte durant la période des Fêtes selon l'horaire suivant :

- le mercredi 28 décembre 2016, de 13 h à 19 h.

Que le centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR) soit fermé les 24, 25, 26 et 31 décembre 2016 et le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

### **ADOPTÉE**

462/07-11-16

remplacée par la  
résolution numéro  
386/15-11-17

### **NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT**

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse  
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil approuve la nomination des conseillers suivants en tant que maire suppléant de la Ville de Rivière-Rouge, qui agiront pour la Ville et pour l'Agglomération :

- M. Daniel Forget, du 1<sup>er</sup> janvier au 28 février 2017;
- M. Denis Lacasse, du 1<sup>er</sup> mars au 30 avril 2017;
- Mme Diane Gargantini, du 1<sup>er</sup> mai au 30 juin 2017;
- M. Denis Lacasse, du 1<sup>er</sup> juillet au 31 juillet 2017;
- M. Yves Sigouin, du 1<sup>er</sup> août au 31 août 2017;
- M. André Tremblay, du 1<sup>er</sup> septembre au 31 octobre 2017;
- M. Yves Sigouin, du 1<sup>er</sup> novembre au 30 novembre 2017.

Que les conseillers désignés comme maire suppléant deviennent les premiers signataires des chèques, effets et autres documents de la Ville à la Caisse Desjardins de la Rouge en l'absence de la mairesse, Mme Déborah Bélanger, pendant les périodes décrites ci-dessus, attendu que tous les membres du conseil sont habilités à signer lesdits chèques en cas d'urgence.

### **ADOPTÉE**



No de résolution  
ou annotation

463/07-11-16

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2016

### **AUTORISATION DE PARTICIPATION AUX ASSISES ANNUELLES DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) DU 3 AU 5 MAI 2017 À MONTRÉAL**

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse  
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la mairesse, Mme Déborah Bélanger, Mme la conseillère Diane Gargantini, MM. les conseillers Denis Lacasse, Yves Sigouin et André Tremblay ainsi que le directeur général, M. Hervé Rivet, à participer aux Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) qui auront lieu à Montréal du 3 au 5 mai 2017 et de défrayer les coûts d'inscription s'y rapportant.

De leur rembourser les frais encourus conformément à la politique de remboursement et de paiement de frais de congrès, colloques et autres en vigueur à la Ville.

**ADOPTÉE**

464/07-11-16

### **RECONNAISSANCE D'UN ORGANISME AUX FINS DU PROGRAMME D'ASSURANCE DE DOMMAGES OFFERT PAR L'INTERMÉDIAIRE DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) – COMITÉ DES CITOYENS DE RIVIÈRE-ROUGE**

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Rivière-Rouge a adhéré au programme de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) relatif aux assurances de dommages pour les organismes à but non lucratif oeuvrant sur son territoire;

**CONSIDÉRANT** que l'organisme « Comité des Citoyens de Rivière-Rouge », oeuvrant sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge, demande à être reconnu par le conseil aux fins d'adhérer et de prendre une assurance de dommages offerte par le programme de l'UMQ;

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin  
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil de la Ville de Rivière-Rouge reconnaisse, aux fins du programme d'assurance de dommages de l'UMQ, l'organisme « Comité des Citoyens de Rivière-Rouge ».

Que l'organisme « Comité des Citoyens de Rivière-Rouge » assume entièrement les coûts de cette assurance.

**ADOPTÉE**

465/07-11-16

### **RECONNAISSANCE D'UN ORGANISME AUX FINS DU PROGRAMME D'ASSURANCE DE DOMMAGES OFFERT PAR L'INTERMÉDIAIRE DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) – ASSOCIATION DES SPORTS MINEURS DE LA ROUGE**

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Rivière-Rouge a adhéré au programme de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) relatif aux assurances de dommages pour les organismes à but non lucratif oeuvrant sur son territoire;

**CONSIDÉRANT** que l'organisme « Association des sports mineurs de la Rouge », oeuvrant sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge, demande à être reconnu par le conseil aux fins d'adhérer et de prendre une assurance de dommages offerte par le programme de l'UMQ;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2016

Il est proposé par le conseiller André Tremblay  
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil de la Ville de Rivière-Rouge reconnaisse, aux fins du programme d'assurance de dommages de l'UMQ, l'organisme « Association des sports mineurs de la Rouge ».

Que l'organisme « Association des sports mineurs de la Rouge » assume entièrement les coûts de cette assurance.

**ADOPTÉE**

466/07-11-16

**RENOUVELLEMENT DU BAIL DE LOCATION DU LOCAL 202 DE L'ÉDIFICE FÉLIX-GABRIEL-MARCHANT POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2017 AU 31 DÉCEMBRE 2019 AVEC L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET LE DÉPUTÉ DU COMTÉ DE LABELLE**

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini  
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le renouvellement du bail de location (contrat de louage) du local 202 de l'édifice Félix-Gabriel-Marchand, devant intervenir entre la Ville de Rivière-Rouge, l'Assemblée Nationale et le député du comté de Labelle, M. Sylvain Pagé, pour une période de trois (3) ans aux montants suivants :

- pour l'année 2017, soit du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017 : 395,25 \$ par mois plus les taxes applicables,
- pour l'année 2018, soit du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018 : 403 \$ par mois plus les taxes applicables,
- pour l'année 2019, soit du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019 : 411,25 \$ par mois plus les taxes applicables.

D'autoriser la mairesse, Mme Déborah Bélanger, et le directeur général, M. Hervé Rivet, à signer ledit bail, appelé le contrat de louage, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

**ADOPTÉE**

467/07-11-16

**RÉAFFECTATION DE PERSONNEL**

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin  
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la réaffectation de Mme Isabelle Robert au poste temporaire de technicien comptable, classe 9 échelon 1, à compter du 9 novembre 2016, le tout conformément aux dispositions de la convention collective de travail en vigueur.

**ADOPTÉE**

468/07-11-16

**RECONDUCTION DE LA LETTRE D'ENTENTE NUMÉRO 2012-2016 / 13 PORTANT LE NUMÉRO 2012-2016 / 30 AVEC LE SYNDICAT**

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse  
Et résolu à l'unanimité :

D'entériner la reconduction de la lettre d'entente numéro 2012-2016 / 13 portant le numéro 2012-2016 / 30, intervenue avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2867, telle lettre d'entente dûment signée par la mairesse, Mme Déborah Bélanger, et le directeur général, M. Hervé Rivet, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

**ADOPTÉE**



No de résolution  
ou annotation

469/07-11-16

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2016

### SÉCURITÉ PUBLIQUE

#### SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE RÉVISÉ DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE – ADOPTION DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE LOCAL

**CONSIDÉRANT** l'article 8 de la *Loi sur la sécurité incendie* qui stipule que les MRC, en liaison avec les municipalités locales qui en font partie, doivent établir, en conformité avec les orientations déterminées par le ministre, un schéma de couverture de risques destiné à déterminer, pour tout leur territoire, des objectifs de protection contre les incendies et les actions requises pour les atteindre;

**CONSIDÉRANT** que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Antoine-Labelle est entré en vigueur le 3 juin 2005;

**CONSIDÉRANT** l'article 29 de la *Loi sur la sécurité incendie* qui stipule que le schéma doit être révisé au cours de la sixième année qui suit la date de son entrée en vigueur;

**CONSIDÉRANT** l'article 16 de la *Loi sur la sécurité incendie* qui stipule que les municipalités doivent déterminer et adopter les actions spécifiques qu'elles doivent prendre et leurs conditions de mise en œuvre;

**CONSIDÉRANT** les objectifs de protection optimale révisés pour le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle qui ont été déposés et adoptés au conseil de la MRC du 24 mai 2016;

**CONSIDÉRANT** le plan de mise en œuvre locale révisé de la municipalité développé en collaboration avec la MRC d'Antoine-Labelle et désignant les actions à entreprendre au cours des cinq (5) prochaines années dans l'optique de se conformer aux objectifs de protection optimale définis au projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse  
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil entérine les objectifs de protection définis dans le projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé.

Que le conseil adopte le plan de mise en œuvre quinquennal de la Ville de Rivière-Rouge qui sera intégré en annexe au projet de schéma révisé et déposé au ministre de la Sécurité publique pour l'obtention de l'attestation de conformité.

#### **ADOPTÉE**

### TRAVAUX PUBLICS

470/07-11-16

#### DEMANDE DE LA COMMISSION SCOLAIRE PIERRE-NEVEU POUR LA COLLECTE DES ORDURES À L'ÉCOLE DU MÉANDRE

**CONSIDÉRANT** la demande de la Commission scolaire Pierre-Neveu, formulée par la résolution CC-2016-09-1601 adoptée à la séance ordinaire des commissaires tenue le 6 septembre 2016, afin que la Ville de Rivière-Rouge procède à la collecte des ordures de l'école du Méandre et facture la Commission scolaire Pierre-Neveu à un coût raisonnable pour ce service (coût / bac / année);

**CONSIDÉRANT** que, par cette résolution du 6 septembre 2016, la Commission scolaire Pierre-Neveu informe la Ville :





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2016

- que la cueillette du conteneur des ordures de l'école du Méandre est réalisée par une firme privée et que le coût de cette collecte est environ 50 % supérieur à celui pratiqué dans la région de Mont-Laurier;
- qu'il y a une situation de monopole et que les discussions avec l'entreprise n'ont pas permis de faire baisser le prix de manière significative;
- que la Ville de Rivière-Rouge procède déjà à la cueillette des ordures des citoyens et de certains commerces et institutions, par l'entremise de la cueillette municipale (bacs noirs);

### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin  
Et résolu à l'unanimité :

Que, par la présente résolution, le conseil municipal avise la Commission scolaire Pierre-Neveu qu'elle ne procédera pas à la collecte du conteneur des ordures de l'école du Méandre puisque la Ville ne fait aucune collecte de conteneurs d'établissement institutionnel sur son territoire.

### ADOPTÉE

471/07-11-16

### DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS (MTMDÉT) – AMÉNAGEMENT SUR LA ROUTE 117 POUR SÉCURISER L'INTERSECTION DU CHEMIN DU 5<sup>e</sup>-RANG NORD ET DU CHEMIN DU 5<sup>e</sup>-RANG SUD

**CONSIDÉRANT** que le ministère des Transports du Québec a déjà exécuté des travaux d'aménagement dans une courbe très dangereuse sur la route 117 à la hauteur du chemin du 5<sup>e</sup>-Rang Nord et du chemin du 5<sup>e</sup>-Rang Sud, dans le secteur Sainte-Véronique de la Ville de Rivière-Rouge;

**CONSIDÉRANT** que les travaux exécutés pour sécuriser cette intersection ne sont pas suffisants;

**CONSIDÉRANT** que depuis ces derniers travaux, plusieurs autres accidents se sont produits;

**CONSIDÉRANT** qu'il est plus qu'urgent de modifier cette courbe dangereuse en élargissant l'emprise de celle-ci en direction nord sur la route 117;

### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller André Tremblay  
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

De demander à nouveau au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDÉT) de réaliser des travaux d'élargissement de l'emprise en direction nord sur la route 117 et de sécuriser cette courbe avec l'éclairage requis pour sécuriser les usagers de ce tronçon.

Que la présente résolution soit transmise :

- au ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDÉT), M. Laurent Lessard,
- à la ministre responsable de la région des Laurentides, Mme Christine St-Pierre,



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2016

- au directeur des Laurentides-Lanaudière, M. Claude Thibeault, au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDÉT),
- au chef du Centre de services de Mont-Laurier, M. Guy Tremblay, au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDÉT),
- au député de Labelle, M. Sylvain Pagé.

### ADOPTÉE

472/07-11-16

#### **LOCATION D'UN CONTENEUR À DÉCHETS AU CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX (CISSS) DES LAURENTIDES, CENTRE DE SERVICES DE RIVIÈRE-ROUGE POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2017 AU 31 DÉCEMBRE 2019**

**CONSIDÉRANT** que la Ville loue un conteneur à déchets au Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) des Laurentides, Centre de services de Rivière-Rouge et que la période de location se terminera le 31 décembre 2016;

**CONSIDÉRANT** qu'il est important de renouveler ce contrat de location;

Il est proposé par le conseiller Denis Charette  
Et résolu à l'unanimité :

De renouveler le contrat de location d'un conteneur à déchets avec le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) des Laurentides, Centre de services de Rivière-Rouge pour une période de trois (3) ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2019, au coût de 30 \$ par mois plus les taxes applicables.

### ADOPTÉE

473/07-11-16

#### **ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER POUR LA SAISON 2016-2017**

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de la *Loi sur les compétences municipales*, la municipalité locale a compétence en matière de voirie sur les voies publiques dont la gestion ne relève pas du gouvernement du Québec ou de celui du Canada ni de l'un de leurs ministères ou organismes;

**CONSIDÉRANT** que la Ville veut se dispenser d'ouvrir ou d'entretenir certains chemins situés sur son territoire;

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini  
Et résolu à l'unanimité :

Que la liste des chemins entretenus pour la saison hivernale 2016-2017 par la Ville pour chacun des secteurs soit approuvée telle qu'annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que tous les autres chemins demeurent à la charge et sous la responsabilité des usagers ou propriétaires.

### ADOPTÉE



No de résolution  
ou annotation

474/07-11-16

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2016

### LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

#### FÉLICITATIONS À L'ORGANISME « PLEIN AIR HAUTE-ROUGE » POUR L'ORGANISATION DU MARATHON DESJARDINS DE LA VALLÉE DE LA ROUGE DU 9 OCTOBRE 2016

**CONSIDÉRANT** l'organisation de la 5<sup>e</sup> édition du Marathon Desjardins de la Vallée de la Rouge tenu le 9 octobre 2016 par l'organisme « Plein Air Haute-Rouge »;

**CONSIDÉRANT** les retombées économiques et touristiques du marathon;

**CONSIDÉRANT** l'implication de nombreux bénévoles et de plusieurs employés de la Ville dans le cadre de l'organisation et la tenue dudit marathon;

**CONSIDÉRANT** l'implication des municipalités avoisinantes;

Il est proposé le conseiller Yves Sigouin  
Et résolu à l'unanimité :

De féliciter l'organisme « Plein Air Haute-Rouge » et particulièrement son président, M. Jacques Allard, sa coordonnatrice, Mme Virginie Laurent, son adjointe administrative, Mme Ghislaine Vincent, la présidente du marathon, Mme Danièle Tremblay et le président d'honneur du marathon, M. Jean-François Crompt, de même que tous les bénévoles et tous les employés de la Ville de Rivière-Rouge impliqués pour l'organisation et la tenue de la 5<sup>e</sup> édition du Marathon Desjardins de la Vallée de la Rouge ainsi que pour son franc succès.

### **ADOPTÉE**

475/07-11-16

#### APPUI AU « REGROUPEMENT POUR UN QUÉBEC EN SANTÉ (RQS) » DANS LEUR DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

**CONSIDÉRANT** que le gouvernement du Québec a mis en place une politique gouvernementale de prévention en santé qui nécessite qu'on y investisse des moyens importants plus grands que ceux annoncés sans toutefois hypothéquer les autres missions de l'État;

**CONSIDÉRANT** que l'augmentation des coûts de santé, en particulier ceux associés au traitement de maladies chroniques imputables à de mauvaises habitudes de vie comme le tabagisme, la sédentarité et la mauvaise alimentation, crée une pression indue sur les finances publiques du Québec et accapare une trop grande partie de son budget, limitant d'autant notre capacité à investir dans des programmes soutenant notre développement économique, social et humain;

**CONSIDÉRANT** que des milliers d'organisations sont déjà mobilisées pour favoriser l'adoption de saines habitudes de vie par la population, qu'elles proposent un plan concerté au gouvernement du Québec et qu'elles ont besoin de moyens pour poursuivre leurs efforts;

**CONSIDÉRANT** que les efforts des dix dernières années ont permis de faire progresser la norme sociale sur les saines habitudes de vie au point d'atteindre le point de bascule qui permettra de constater de véritables changements dans les modes de vie;

**CONSIDÉRANT** que le taux de tabagisme stagne depuis plusieurs années et que de nouvelles stratégies sont nécessaires pour convaincre les fumeurs



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2016

de renoncer au tabac ou aux jeunes Québécois de ne pas commencer à fumer;

**CONSIDÉRANT** que le Québec est, de toutes les provinces canadiennes, celle où le taux de taxation sur le tabac est le plus bas (29 \$ de taxes sur chaque cartouche de cigarettes, alors que la moyenne canadienne est de 50 \$);

**CONSIDÉRANT** que le sucre consommé en trop grande quantité contrevient aux principes d'une saine alimentation et favorise le développement de maladies chroniques;

**CONSIDÉRANT** que notre Ville démontre déjà son leadership en matière de saines habitudes de vie, notamment par :

- l'implication dans le Regroupement de partenaires Antoine-Labelle en forme et en santé, financé par Québec en forme - 2008;
- l'adoption de la politique familiale qui inclut un important volet sur les saines habitudes de vie - 2010;
- la mise en place d'un comité d'action local composé de partenaires locaux favorisant le développement d'un environnement favorable aux saines habitudes de vie dans la Ville de Rivière-Rouge pour les enfants de 0-17 ans et leur famille - 2013;

### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller André Tremblay  
Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge appuie le Regroupement pour un Québec en santé et à cet effet, la Ville demande au gouvernement du Québec :

1. De poursuivre et d'intensifier les investissements dans la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie tout en favorisant la diminution de la consommation de produits qui nuisent à la santé des Québécois et Québécoises :
  - par l'augmentation de la taxe sur le tabac contribuant à la diminution du tabagisme;
  - par l'instauration d'une taxe sur les boissons sucrées contribuant à la diminution de la consommation du sucre.
2. D'investir les revenus dans la mise en oeuvre d'un plan concerté, ambitieux et mobilisateur qui vise la création d'environnements favorables à l'intégration des saines habitudes de vie dans les milieux de vie et le quotidien des Québécoises et des Québécois.

### ADOPTÉE

476/07-11-16

### **APPROPRIATION DU SURPLUS ACCUMULÉ DE LA VILLE – ACHAT DE MATÉRIEL POUR LA RELOCALISATION DE L'AIRE DE JEUX AU CAMPING SAINTE-VÉRONIQUE**

Il est proposé par le conseiller Denis Charette  
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'achat et l'installation du matériel nécessaire pour la relocalisation de l'aire de jeux au Camping Sainte-Véronique, le tout pour un montant total maximum de 3 000 \$ incluant les taxes applicables.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2016

Que ladite dépense soit prise à même le surplus accumulé de la Ville dans le cadre de ses compétences de proximité.

Que le directeur du Service des travaux publics soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant à ce dossier et qu'il soit mandaté pour assurer le suivi de la présente résolution.

### ADOPTÉE

477/07-11-16

### CONSENTEMENT DE LA VILLE POUR LA TENUE DE LA PARADE DE NOËL SUR LA RUE L'ANNONCIATION NORD ET SUD LE 10 DÉCEMBRE 2016

**CONSIDÉRANT** que, le 5 juillet 2016, le directeur des Laurentides-Lanaudière, au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDÉT), a confirmé à la Ville que l'autorité de gestion sur l'ancienne route 117, soit sur la rue L'Annonciation, est maintenant à la Ville de Rivière-Rouge (référence : décret du 8 juin 2016 publié le 22 juin 2016 à la Gazette officielle du Québec);

**CONSIDÉRANT** que l'Association des pompiers volontaires de Rivière-Rouge aimerait avoir l'autorisation d'utiliser la rue L'Annonciation Nord et Sud pour la tenue de leur parade de Noël devant avoir lieu le samedi 10 décembre 2016;

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse  
Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge donne son consentement pour la tenue de la parade de Noël sur la rue L'Annonciation Nord et Sud, soit entre le commerce « Tigre Géant » et le centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR) le samedi 10 décembre 2016 à compter de 12 h jusqu'à 13 h 15, telle parade étant organisée par l'Association des pompiers volontaires de Rivière-Rouge.

### ADOPTÉE

### DIVERS

478/07-11-16

### APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-MICHEL – DEMANDE D'INCLUSION DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE AU « PROGRAMME DE SOUTIEN AU DRAINAGE ET AU CHAULAGE DES TERRES »

**CONSIDÉRANT** que le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) a mis en place, en juin 2016, le « Programme de soutien au drainage et au chaulage des terres » possédant un potentiel de culture par l'augmentation des superficies drainées et chaulées;

**CONSIDÉRANT** que ce programme vise exclusivement les régions de l'Abitibi-Témiscamisque, du Bas-St-Laurent, du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord;

**CONSIDÉRANT** que le contexte agricole de la MRC d'Antoine-Labelle est très différent de celui rencontré dans les Basses-Laurentides, mais en plusieurs points comparables aux régions ciblées par le Programme (facteurs d'éloignement, contraintes climatiques, potentiel des sols, revenus à l'hectare, etc.);



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2016

**CONSIDÉRANT** que le pH d'une importante proportion des terres en culture dans la MRC d'Antoine-Labelle se situe bien en dessous du pH minimum de 6,2 nécessaire à une agriculture diversifiée;

**CONSIDÉRANT** que 21% des sols cultivés sont affectés par une problématique de drainage naturel, mais que moins de 5 % des terres cultivées de la MRC d'Antoine-Labelle sont drainées systématiquement;

**CONSIDÉRANT** qu'en raison de l'éloignement des carrières de chaux et des entreprises de drainage, le coût de la chaux agricole et des travaux de drainage dans la MRC d'Antoine-Labelle est beaucoup plus élevé que celui observé dans les Basses-Laurentides et dans d'autres régions agricoles centrales;

**CONSIDÉRANT** que la « Mise en valeur du potentiel des sols » a été identifiée comme premier enjeu dans le PDZA de la MRC d'Antoine-Labelle, et que les problématiques de chaulage et de drainage des terres font l'objet de projets spécifiques dans le cadre du plan d'action du PDZA de la MRCAL;

**CONSIDÉRANT** que, pour un même type de sol, des variations des rendements en fourrage de 2 à 7 tonnes métriques/ha sont observées dans la MRCAL selon le niveau d'entretien de la terre (drainage, chaulage, fertilisation) et que les rendements en fourrage ont une incidence directe sur la rentabilité de plus de la moitié des entreprises agricoles de la MRCAL (entreprises laitières, bovines et ovines);

**CONSIDÉRANT** que des efforts de diversification des cultures ont été réalisés dans la MRCAL depuis quelques années (grains biologiques et conventionnels, soya du Québec, petits fruits, etc.), mais que le potentiel de rentabilité de ces cultures passe nécessairement par une amélioration de l'entretien des sols, soit le chaulage et le drainage des terres;

**CONSIDÉRANT** que de nombreuses terres agricoles de la MRCAL sont actuellement en friche ou sous valorisées, mais que les très faibles pH de ces terres (5,3 à 5,5) et les coûts élevés de la chaux limitent grandement leur revalorisation;

### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller André Tremblay  
Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge appuie la Municipalité de Mont-Saint-Michel afin de demander au ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Pêcheries du Québec de reconnaître le contexte agricole particulier de la MRC d'Antoine-Labelle et d'inclure les exploitations agricoles de son territoire dans la clientèle admissible au « Programme de soutien au drainage et au chaulage des terres ».

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC d'Antoine-Labelle, aux municipalités membres de la MRCAL et au député de Labelle, M. Sylvain Pagé, pour considération et appui.

### **ADOPTÉE**

479/07-11-16

### **ADHÉSION À LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DES HAUTES-LAURENTIDES (CDCHL)**

**CONSIDÉRANT** qu'une adhésion à la Corporation de développement communautaire des Hautes-Laurentides (CDCHL) permettra aux citoyennes et citoyens qui désirent suivre les formations offertes dans la toute première



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2016

programmation du « Quartier pop de la formation communautaire », de bénéficier du rabais de plus de 50 % des coûts de formation; il est entendu que le coût relié aux formations des participants sera à leur frais;

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini  
Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge adhère à la Corporation de développement communautaire des Hautes-Laurentides (CDCHL) à raison d'un coût de 40 \$ pour l'année 2016-2017.

### **ADOPTÉE**

### **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil et le personnel de direction présents répondent aux questions adressées par le public.

480/07-11-16

### **AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Il est proposé par le conseiller Denis Charette  
Et résolu à l'unanimité :

Que la présente séance soit ajournée au 22 novembre 2016 à 16 h 30.  
Il est 21 h 10.

### **ADOPTÉE**

\_\_\_\_\_  
Déborah Bélanger  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Lise Cadieux  
Greffière adjointe

Je, Déborah Bélanger, mairesse de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

\_\_\_\_\_  
Déborah Bélanger, mairesse